

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

L'an deux mille neuf,  
Le quatre mars,  
A neuf heures,

Les Actionnaires de la Société "Holding L.P.A.", Société par Actions Simplifiée au capital de deux millions cent mille soixante dix euros (2.100.070 €), divisé en dix neuf mille (19.000) actions de cent dix euros 53 cts (110,53 €) chacune, dont le siège social est à BEZIERS (Hérault), rue de la Giniesse, n° 180, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 440 290 708, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, audit siège, sur la convocation du Président.

Sont présents :

- Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI,  
Propriétaire de dix huit mille neuf cent quatre vingt dix sept actions, ci----18.997 actions
  
- Monsieur Roch ANGELOTTI,  
Propriétaire d'une action, ci-----1 action
  
- Mademoiselle Naïs ANGELOTTI,  
Propriétaire d'une action, ci-----1 action
  
- Mademoiselle Lou-Marie ANGELOTTI,  
Représentée par ses parents, Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI et Mademoiselle Karine HAFIZ,  
Propriétaire d'une action, ci-----1 action

Total des actions-----19.000 actions

Seuls Actionnaires de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions émises par cette dernière l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Monsieur Jean-Louis HUC représentant la Société "HARDTMEYER HUC", Commissaire aux Comptes, est excusé.





Monsieur Stephan MARTINUZZI, co-Commissaire aux Comptes, est excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Louis-Pierre ANGELOTTI, Président et Actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport établi par le président,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport du Président,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RESOLUTION.**

L'Assemblée des Actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport du président, prend acte que:

- lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le rapport de gestion établi par le président précisait que les mandats de la Société "HARDTMEYER HUC", Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre COQ, Commissaire aux comptes suppléant, arrivaient à expiration à l'issue de ladite réunion, et proposait de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices,
- dans l'assemblée en date du 30 juin 2008 il a été omis de procéder au renouvellement de ces mandats,

Et décide, en conséquence, de renouveler les mandats de la Société "HARDTMEYER HUC", Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean-Pierre COQ, Commissaire aux

comptes suppléant, pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION.**

L'Assemblée des Actionnaires donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et tous les actionnaires.

The image shows several handwritten signatures and scribbles in black ink. On the left, there is a signature that appears to be 'M. J.'. To its right is a large, sweeping signature that starts with a high arch and ends with a long horizontal stroke. Below this is another signature, which is more compact and includes a large loop. The bottom of the page features several horizontal lines, some of which are crossed by the signatures, suggesting a list of names or a table.